INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC D'ARGENTEUIL**
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 novembre 2019 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire suppléant.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**Ouverture de la séance**

Le maire suppléant déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

**Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-11-257

**1.** ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019 À 19H**

**OUVERTURE DE LA SESSION**
**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
**2. Adoption des procès-verbaux**
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2019
**3. Approbation des comptes**
**4. États financiers**
4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2019
4.2 États comparatifs du second trimestre se terminant le 30 septembre 2019
**5. Correspondance**
**6. Compte-rendu des comités**
**7. Dépôt de rapports**
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

**8. Affaires diverses**

8.1 Dépôt de la lettre de démission de monsieur le maire Michel Boyer

8.2 Avis de vacance du poste de maire

8.3 Prolongation de la nomination de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et substitut à la MRC d'Argenteuil

8.4 Nomination d'une représentante suppléante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.5 Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la Caisse Desjardins d'Argenteuil

8.6 Permanence de madame Andrée-Ann LaRocque à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

8.7 Permanence de madame Darina Bélanger au poste de responsable des communications et des loisirs

8.8 Embauche de madame Isabelle Bouchard au poste d'inspectrice en bâtiment

8.9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2019-112 concernant la propriété située au 93, chemin Scraire concernant l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage dans la marge latérale

8.10 Dossier PIIA 2019-016 concernant le projet d'agrandissement visant l'ajout d'un étage à la propriété située au 93, chemin Scraire

8.11 Dossier PIIA 2019-017 concernant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 240, chemin Hammond

8.12 Dossier PIIA 2019-018 concernant la construction d'un garage non attenant et d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 1476, chemin de Mille-Isles

8.13 Autorisation à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de mandater un représentant devant la Cour municipale de Lachute

8.14 Adoption du nouveau Plan de sécurité civile de la Municipalité de Mille-Isles, édition 2019

8.15 Approbation d'une entente intermunicipale relative au déneigement du tronçon de la montée de l'Église appartenant à la Municipalité par la Ville de Saint-Colomban

8.16 Appui politique de la Municipalité de Mille-Isles à la MRC d'Argenteuil, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Régions branchées

8.17 Dépôt des recommandations sur la vocation du Hameau villageois selon l'étude réalisée par le Comité consultatif d'urbanisme

8.18 Dépôt d'une demande d'aide financière à l'entretien du chemin Hyde pour l'année 2020

8.19 Octroi d'un mandat pour la licence d'un logiciel de gestion des bases de données

8.20 Autorisation de paiement de la retenue contractuelle à l'entreprise Maximétal Inc.

8.21 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019

8.22 Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust – dossier Christian Courcelles

**9. Période de questions**
**10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2019-11-258

**2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2019***

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du *2 octobre 2019* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *2 octobre 2019*.

**ADOPTÉE.**

2019-11-259

**3. *Approbation des comptes***

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2019.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'octobre 2019 totalisant **109 643,17 $,** et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2019.

**ADOPTÉE.**

**4. États financiers**

**4.1 *États financiers se terminant le 31 octobre 2019***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 31 octobre 2019.

**4.2 États comparatifs du second trimestre se terminant le 30 septembre 2019**

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états comparatifs (non vérifiés) du second semestre pour la période se terminant le 30 septembre 2019



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation



**5.** ***Correspondance***

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire suppléant en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

**6.** **Compte-rendu des comités**

Les élus responsables des comités font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau):

Un dernier Mille-Isles Express sera publié d'ici la fin de l'année, soit au début du mois de décembre. Également, il est important de mentionner que le Service de sécurité incendie travaille actuellement à la mise en place d'un système de communication qui permettra à la Municipalité de joindre les citoyennes et citoyens par messagerie texte ou par voie téléphonique en situation d'urgence.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles):

Plusieurs travaux majeurs sur le chemin Mille-Isles Ouest et sur la Côte Saint-Joseph ont été réalisés au cours du mois d'octobre. De plus, les plans et devis pour la réfection du chemin Tamaracouta sont pratiquement terminés, de sorte qu'ils pourront être envoyés pour approbation au ministère des Transports du Québec.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger):

Le camion mini autopompe du Service de Sécurité incendie a finalement été livré le 30 octobre 2019 et est déjà opérationnel.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée):

Le samedi 26 octobre 2019 avait lieu la fête d'Halloween à la Municipalité. Plus d'une trentaine de familles se sont déplacées pour cet événement qui a été qualifié d'« extraordinaire » par plusieurs participants. Nous tenons d'ailleurs à remercier les bénévoles qui se sont, encore une fois, grandement impliqués.

Urbanisme (monsieur le conseiller et maire suppléant Howard Sauvé):

Le 1er mai dernier, le conseil mandatait le CCU afin qu'il analyse tant les objectifs que la vocation du Hameau villageois dans le but de soumettre dans un délai de 6 mois des recommandations d'harmonisation qui pourraient faire l'objet de réglementation. Après plusieurs mois de travail, le CCU nous a donc déposé ses recommandations que nous recevrons par résolution ce soir.

Procès-verbal du conseil de la
# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019**

Environnement (madame la conseillère Danielle Parent):

Au début octobre, la Municipalité a octroyé le contrat de la cueillette et du transport des ordures, des matières recyclables et des objets encombrants à un nouvel entrepreneur : Gestion sanitaire Tibo inc.

L'adjudication de ce contrat permettra à la Municipalité d'économiser un peu plus de 15 000 $ par année. Les références de ce nouveau fournisseur sont bonnes et la Municipalité du Canton de Gore utilise ses services depuis quelques années déjà.

Pour réaliser cette économie, le conseil municipal a accepté que la cueillette se fasse les mercredis plutôt que les lundis à partir du mois de janvier prochain. Le calendrier 2020 de la cueillette des ordures et matières recyclables reflètera cette nouvelle réalité. Bien entendu, une sensibilisation de la nouvelle journée de cueillette sera faite aux citoyens(nes) par le biais de notre site web et de l'Infolettre ainsi que par notre technicienne administrative qui recevra plusieurs appels, début janvier, concernant le changement de la journée de cueillette.

Maire suppléant :

Le maire suppléant fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

- Remerciement de monsieur Boyer
- Élections partielles
- Camp Scouts Canada
- Panne électrique

## 7. Dépôt de rapports

### 7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de septembre 2019.

**Constat d'infraction :**
23, chemin des Lys pour nuisances.
La Municipalité demande également à la cour un préavis d'ordonnance pour le nettoyage du terrain advenant que le nettoyage ne soit pas fait.

### 7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2019.

### 7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'octobre 2019.



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**8. Affaires diverses**

**8.1 *Dépôt de la lettre de démission de monsieur le maire Michel Boyer***

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal la lettre de démission de monsieur le maire Michel Boyer.

2019-11-260 **8.2 *Avis de vacance du poste de maire***

**Considérant** que monsieur Michel Boyer a remis par écrit sa démission au poste de maire, effective le 6 octobre 2019 ;

**Considérant** le dépôt de la lettre séance tenante conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;*

**Considérant** que la vacance du poste de maire a été constatée plus de douze mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

**Considérant** que le poste de maire doit être comblé par une élection partielle ;

**Considérant** que conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier constate la vacance du poste de maire et en avise le conseil municipal ;

**Considérant** que conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance ou de la décision du conseil de la combler par une élection partielle, selon le cas, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis ou de la décision.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Michel Boyer au poste de maire.

**DE CONSTATER** la vacance du poste de maire.

**ADOPTÉE.**

2019-11-261 **8.3 *Prolongation de la nomination de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et substitut à la MRC d'Argenteuil***

**Considérant** que monsieur le conseiller Howard Sauvé a été nommé maire suppléant et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil par les résolutions 2017-11-238 et 2018-11-241 ;

**Considérant** que la date prévue pour la fin du mandat de monsieur le conseiller Howard Sauvé est le mois de décembre 2019 ;

**Considérant** que le travail de monsieur le conseiller Howard Sauvé à ce titre est apprécié par les membres du conseil ;

**Considérant** que le maire suppléant remplit les fonctions de maire lorsque le poste est vacant ;

**Considérant** que la vacance du poste de maire a été constatée séance tenante.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROLONGER** le mandat de monsieur le conseiller Howard Sauvé à titre de maire suppléant et substitut au conseil de la MRC d'Argenteuil jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de décembre 2020

**ADOPTÉE.**

2019-11-262

**8.4** ***Modification du représentant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)***

**Considérant** la vacance du poste de maire déclarée séance tenante ;

**Considérant** que le conseiller nommé par la résolution 2017-11-238 représentant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) remplit les fonctions du poste de maire jusqu'au jour des élections ;

**Considérant** que madame la conseillère Danielle Parent est déjà la représentante remplaçante au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tel que prévu par la résolution 2017-12-264.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** madame la conseillère Danielle Parent représentante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Francis Léger comme représentant suppléant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**ADOPTÉE.**

2019-11-263

**8.5** ***Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme***

**Considérant** qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2019-03-071 afin de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

**Considérant** la démission de monsieur Michel Boyer au poste de maire, il est requis de retirer son nom comme personne autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires ;

**Considérant** que ces personnes doivent être nommées par voie de résolution ;



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** les personnes suivantes, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires :

- Howard Sauvé, maire suppléant ;
- Francis Léger, conseiller ;
- Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Andrée-Ann LaRocque, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Dorénavant les titres autorisés à signer les chèques et effets bancaires sont :

- Maire, maire suppléant, conseiller, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**D'ABROGER** les résolutions précédemment adoptées à cet effet.

**ADOPTÉE.**

2019-11-264

**8.6** ***Permanence de madame Andrée-Ann LaRocque à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe***

**Considérant** que madame Andrée-Ann LaRocque a été embauchée à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par la résolution numéro 2019-08-181 ;

**Considérant** que la résolution d'embauche précise que madame LaRocque doit traverser avec succès une période de probation de trois (3) mois avant de détenir de façon permanente cette fonction ;

**Considérant** que madame LaRocque a traversé avec succès sa période de probation et que le conseil municipal est satisfait de son travail ;

**Considérant** la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCORDER** à madame Andrée-Ann LaRocque sa permanence à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

2019-11-265

**8.7** ***Permanence de madame Darina Bélanger au poste de responsable des communications et des loisirs***

**Considérant** que madame Darina Bélanger a été embauchée au poste de responsable des communications et des loisirs par la résolution numéro 2019-07-168 ;

**Considérant** que la résolution d'embauche précise que madame Bélanger doit traverser avec succès une période de probation de quatre-

vingt-dix (90) jours travaillés avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale ;

**Considérant** que madame Bélanger a traversé avec succès sa période de probation et que le conseil municipal est satisfait de son travail.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCORDER** à madame Darina Bélanger sa permanence à titre de responsable des communications et des loisirs de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

2019-11-266

**8.8** ***Embauche de madame Isabelle Bouchard au poste d'inspecteur en bâtiment***

**Considérant** la vacance du poste d'inspecteur en bâtiment depuis le 5 septembre 2019 ;

**Considérant** l'affichage de poste qui a eu lieu du 25 septembre 2019 au 17 octobre 2019 sur le site web de la Municipalité, sur Québec Municipal et dans le journal Le Régional ;

**Considérant** qu'un poste d'inspecteur en bâtiment permanent, à temps plein, est nécessaire au bon fonctionnement des opérations urbanistiques dans la Municipalité de Mille-Isles ;

**Considérant** les candidats rencontrés le 30 et 31 octobre dernier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** madame Isabelle Bouchard au poste d'inspecteur en bâtiment, permanent et à temps plein, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine ;

**D'AUTORISER** madame Bouchard à appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux et à émettre les constats d'infractions dans le cadre de son mandat pour la Municipalité ;

Madame Isabelle Bouchard débutera le 26 novembre 2019. Elle devra traverser avec succès la période de probation avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale. Les conditions, les tâches et les avantages reliés à ce poste sont décrits à la convention collective.

**ADOPTÉE.**

2019-11-267

**8.9** ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2019-112 concernant la propriété située au 93, chemin Scraire concernant l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage dans la marge latérale***

**Considérant** que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage dans la marge latérale à une distance de 8,96 mètres de la ligne latérale de lot plutôt qu'à 10 mètres, sur la propriété située au 93, chemin Scraire ;



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**Considérant** que le bâtiment principal est implanté conformément aux normes prescrites à l'origine de la construction ;

**Considérant** que l'agrandissement par l'ajout d'un étage n'augmente pas l'emprise au sol du bâtiment principal ;

**Considérant** que l'ajout d'un étage évite de modifier les éléments naturels présents sur la propriété ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 octobre 2019 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2019-112 visant l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage dans la marge latérale à une distance de 8,96 mètres de la ligne latérale de lot plutôt qu'à 10 mètres, sur la propriété située au 93, chemin Scraire , et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2019-11-268

**8.10** ***Dossier PIIA 2019-016 concernant le projet d'agrandissement visant l'ajout d'un étage à la propriété située au 93, chemin Scraire***

**Considérant** que le projet concerne un projet d'agrandissement visant l'ajout d'un étage pour la propriété située au 93, chemin Scraire ;

**Considérant** que ce projet d'agrandissement est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet d'agrandissement visant l'ajout d'un étage sur la propriété située au 93, chemin Scraire, conformément au dossier PIIA 2019-016.

**ADOPTÉE.**

2019-11-269

**8.11** ***Dossier PIIA 2019-017 concernant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 240, chemin Hammond***

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 240, chemin Hammond ;

**Considérant** que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 240, chemin Hammond, conformément au dossier PIIA 2019-017.

**ADOPTÉE.**

2019-11-270

**8.12** ***Dossier PIIA 2019-018 concernant la construction d'un garage non attenant et d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 1476, chemin de Mille-Isles***

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant et d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 1476, chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** la proposition du propriétaire d'ajouter des fenêtres à la porte de garage et une fenêtre décorative au pignon de façade du garage ;

**Considérant** que ce projet de construction d'un garage non attenant et d'un abri d'auto permanent est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant et d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 1476, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2019-018.

**ADOPTÉE.**



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2019-11-271

**8.13** ***Autorisation à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de mandater un représentant devant la cour municipale de Lachute***

**Considérant** que la Municipalité peut émettre des constats d'infraction afin de faire respecter sa réglementation ;

**Considérant** qu'un avocat doit rédiger les constats d'infraction et représenter la Municipalité à la cour municipale de Lachute ;

**Considérant** que pour certains dossiers plus complexes et nécessitant davantage de suivis, la Municipalité souhaite être représentée par un autre avocat que celui mandaté par la cour municipale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à mandater un représentant pour la Municipalité à la cour municipale de Lachute en fonction de la nature du dossier.

**ADOPTÉE.**

2019-11-272

**8.14** ***Adoption du nouveau Plan de sécurité civile de la Municipalité de Mille-Isles, édition 2019***

**Considérant** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

**Considérant** la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

**Considérant** le conseil municipal de la Municipalité de Mille-Isles reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

**Considérant** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

**Considérant** que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

**Considérant** que les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie soit adopté.

**QUE** monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉE.**

2019-11-273

**8.15** ***Approbation d'une entente intermunicipale relative au déneigement du tronçon de la montée de l'Église appartenant à la Municipalité par la Ville de Saint-Colomban***

**Considérant** que les dispositions du Code Municipal (RLRQ, c. C-27-1) et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) permettent de conclure une entente relativement à l'entretien hivernal d'une partie de la montée de l'Église, pour la portion située à Mille-Isles, sur une distance d'environ 0,64 kilomètre ;

**Considérant** qu'il y a lieu qu'une entente soit conclue afin que la Ville de Saint-Colomban procède au déneigement de cette partie de chemin et qu'une répartition des coûts soit établie ;

**Considérant** que l'entente prévoit que la Ville de Saint-Colomban assume l'entretien saisonnier et courant de ladite montée pour la saison hivernale du 15 octobre au 30 avril de chacune des années ;

**Considérant** que cette entente comprend toutes les opérations de déneigement ainsi que l'épandage d'abrasifs (notamment sel, sable, pierre, selon les besoins), le nivellement et l'élargissement du chemin, le cas échéant ;

**Considérant** que cette entente comprend également que la Ville de Saint-Colomban doive gérer la gestion des requêtes et des plaintes associées au déneigement de la montée ;

**Considérant** que les frais ainsi que les modalités de paiement sont prévus à l'entente ;

**Considérant** que cette entente a une durée d'un (1) an à compter de sa signature.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'entente intermunicipale relative au déneigement du tronçon de la montée de l'Église appartenant à la Municipalité par la Ville de Saint-Colomban.

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Howard Sauvé, maire suppléant, à signer ladite entente avec la Ville de Saint-Colomban.

**D'AUTORISER** le paiement des montants dus selon les modalités prévues à l'entente.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-33010-443.

**ADOPTÉE.**



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2019-11-274

**8.16** ***Appui politique de la Municipalité de Mille-Isles à la MRC d'Argenteuil, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Régions branchées***

**Considérant** que le 18 octobre 2019, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place du programme Régions branchées qui vise à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises un service Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable ;

**Considérant** que le gouvernement du Québec injecte 100 millions de dollars dans ce programme ;

**Considérant** que l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé ;

**Considérant** qu'un peu plus de 15 % des foyers n'ont toujours pas accès à un service Internet haute vitesse adéquat et que ces foyers sont répartis à l'intérieur de 8 municipalités constituantes de la MRC, à l'exception du village de Grenville ;

**Considérant** que le conseil de la MRC d'Argenteuil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce nouveau programme afin que 100% des ménages du territoire aient un accès à ce service ;

**Considérant** que le conseil de la MRC d'Argenteuil officialisera ce souhait par voie de résolution lors d'une séance extraordinaire prévue le 13 novembre 2019 ;

**Considérant** qu'avec l'aide financière qu'elle pourrait recevoir dans le cadre de ce programme, la MRC d'Argenteuil souhaite construire des dorsales et un réseau de distribution de fibres optiques ;

**Considérant** que le projet de la MRC d'Argenteuil permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Régions branchées, pour le projet qu'elle déposera, avant le 18 novembre 2019, afin de donner accès à Internet haute vitesse au 15% des ménages ne bénéficiant toujours pas de ce service sur le territoire.

**ADOPTÉE.**

2019-11-275

**8.17** ***Dépôt des recommandations sur la vocation du Hameau villageois selon l'étude réalisée par le Comité consultatif d'urbanisme***

**Considérant** le mandat donné au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandation sur la vocation du Hameau villageois par la résolution numéro 2019-05-113 ;

**Considérant** que l'analyse du Hameau villageois a permis aux membres du CCU de réaliser certaines déficiences du Hameau villageois ;

**Considérant** que les recommandations du CCU visent à rendre attrayant et distinct le Hameau villageois ;

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du CCU.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** le dépôt des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Les considérants font partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE.**

2019-11-276

**8.18** ***Dépôt d'une demande d'aide financière à l'entretien du chemin Hyde pour l'année 2020***

**Considérant** la Politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés de la Municipalité de Mille-Isles adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

**Considérant** que la Politique établit différents critères et pièces justificatives pour déposer la demande d'aide financière, notamment que les documents soient déposés avant le 30 septembre de l'année qui précède la date prévue des travaux à effectuer ;

**Considérant** la demande déposée par l'Association du chemin Hyde le 23 septembre 2019 ;

**Considérant** le montant de 3 797,82 $ demandé pour les travaux à entreprendre en mai et juin 2020 ;

**Considérant** que la Politique permet une aide financière au montant de cinquante pour cent (50 %) du coût des travaux jusqu'à un maximum de cent vingt-cinq dollars (125 $) par adresse civique ;

**Considérant** qu'en vertu de la Politique et étant donné qu'il y a 12 adresses civiques sur le chemin Hyde, la Municipalité peut octroyer une aide financière de 1 500 $ à l'Association du chemin Hyde pour les travaux prévus en 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la demande d'aide financière de l'Association du chemin Hyde à l'entretien du chemin Hyde pour l'année 2020.

**DE PRÉVOIR** cette dépense au budget 2020.

**D'OCTROYER** la dépense durant l'année 2020 sur présentation de facture avec pièces justificatives, et du tableau du résumé des dépenses une fois les travaux terminés et approuvés par la Municipalité.

**ADOPTÉE.**



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019**

2019-11-277

**8.19** ***Octroi d'un mandat pour la licence d'un logiciel de gestion des bases de données***

**Considérant** que selon l'étude complétée par la firme CIMA + en mai 2016 dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL), de nombreux ponceaux appartenant à la Municipalité de Mille-Isles méritent une attention particulière et beaucoup d'entre eux sont à remplacer ;

**Considérant** que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a développé un Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) visant à aider les municipalités et collectivités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures, en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs ;

**Considérant** que le conseil de la MRC d'Argenteuil a déposé une demande de subvention auprès de la FCM dans le cadre du PGAM, laquelle a été approuvée pour un montant pouvant atteindre 50 000 $ ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a déposé après adoption de la résolution 2018-10-231 une demande de subvention dans le cadre du PGAM de la FCM et qu'elle a reçu une approbation ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a adopté la résolution 2019-06-148 afin d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise MAXXUM Gestion d'actifs pour la gestion des actifs (inventaire des données techniques et financières des ponceaux) ;

**Considérant** que la majorité des municipalités locales de la MRC d'Argenteuil souhaitent obtenir les meilleurs prix pour la mise en place d'un système de gestion de la maintenance de ses actifs, dont notamment la gestion des ponceaux et des bâtiments ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil s'est entendue avec les municipalités locales afin de partager les coûts d'achat et d'implantation selon les paramètres prévus dans la demande d'aide financière élaborée par la firme MAXXUM Gestion d'actifs dans le cadre du PGAM de la FCM ;

**Considérant** les demandes de prix envoyées par la MRC d'Argenteuil auprès de deux fournisseurs de logiciel GMAO ;

**Considérant** que l'équipe technique de la MRC d'Argenteuil recommande de mandater la firme Interal ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil assume une partie des dépenses liées à l'acquisition du logiciel GMAO selon les paramètres prévus dans la demande d'aide financière élaborée par la firme MAXXUM Gestion d'actifs dans le cadre du PGAM de la FCM ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles doit approuver une partie des dépenses liées à l'acquisition et l'implantation du logiciel GMAO selon les paramètres prévus dans la demande d'aide financière élaborée par la firme MAXXUM Gestion d'actifs dans le cadre du PGAM de la FCM ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'octroi d'un mandat de gré à gré à l'entreprise Interal par la MRC d'Argenteuil, pour une partie de l'achat de logiciels, l'implantation et la maintenance annuelle d'un logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour l'inventaire des ponceaux et des bâtiments.

**DE S'ENGAGER** à assumer une partie des dépenses au montant de 5 090 $ avant taxes liées à l'acquisition et l'implantation du logiciel de GMAO selon les paramètres prévus dans la demande d'aide financière élaborée par la firme MAXXUM Gestion d'actifs dans le cadre du PGAM de la FCM.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-19000-419.

**ADOPTÉE.**

2019-11-278

**8.20** ***Autorisation de paiement de la retenue contractuelle à l'entreprise Maximétal Inc.***

**Considérant** l'acquisition par la Municipalité d'un camion mini-autopompe au montant de 302 872 $ pour le Service de sécurité incendie ;

**Considérant** que 97 % de ce montant a été payé à la réception du camion, soit 293 785,84 $, autorisé par la résolution numéro 2019-10-247 ;

**Considérant** qu'une retenue de 3 % du montant final, soit 9 084,16 $, a été soustraite au montant final, laquelle doit être payée 30 jours suivant la livraison du camion ;

**Considérant** que le véhicule a été inspecté par monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service incendie et livré à la Municipalité le 30 octobre 2019 ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service incendie de verser la retenue de 3 %.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** et **D'AUTORISER** le paiement de la retenue de 3 % au montant de 9 084,16 $ taxes incluses, à l'entreprise Maximétal Inc.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

**ADOPTÉE.**

2019-11-279

**8.21** ***Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019***

**Considérant** que le ministère des Transports a versé à la Municipalité de Mille-Isles une compensation de 79 371 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**Considérant** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la compensation versée par le ministère des Transports pour l'entretien des routes locales pour l'année civile.

**QUE** la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE.**

2019-11-280

**8.22** ***Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust – dossier Christian Courcelles***

**Considérant** la demande reçue pour permission d'appeler au jugement rendu en cours d'instance pour le dossier de monsieur Christian Courcelles ;

**Considérant** l'importance pour la Municipalité de faire représenter ses intérêts dans ce dossier ;

**Considérant** que le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust a traité ce dossier lors des démarches juridiques à la Cour supérieure.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** maître Stéphanie Provost, avocate pour Prévost Fortin D'Aoust comme représentante de la Municipalité concernant la demande reçue pour permission d'appeler au jugement rendu en cours d'instance pour le dossier de monsieur Christian Courcelles.

**ADOPTÉE.**

**9.** ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2019-11-281

**10.** ***Levée de la séance***

À **19h50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire suppléant et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire suppléant et président d'assemblée



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**No de résolution ou annotation**